

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 AVRIL 2021**

L'an Deux Mil vingt et un, le 26 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes en raison de la crise sanitaire causée par le COVID-19, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 14 représentés : 14 votants : 14

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 17 avril 2021

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Mesdames CELERIEN Françoise, Monique DA COSTA, Monsieur Roger CHARVIN, Mesdames Aurore CHARLEMAGNE, Delphine HUGOT, Martine SUNDBERG, Messieurs Patrice BERTRAND, Henri DUC, Arnaud LAVENDOMNE et Joël RIMET, Mathieu GASCARD.

Absent excusé : François CHIEUX

ORDRE DU JOUR :

- Validation Pacte gouvernance Valence Romans Agglo
- Convention éclairage public des voies privées Valence Romans Agglo
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Décision modificative budget n°1
- Subvention Chapelle des Pénitents
- Ligne de trésorerie
- Subvention Collège LAPASSAT
- Vente de terrains AK 336 et AK 343
- Informations diverses

Monsieur Mathieu GASPARD a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 MARS 2021
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Monsieur le maire laisse la parole au public :

Il est évoqué la mise en place de vidéos surveillance ou Police Municipale

PACTE GOUVERNANCE

Monsieur le Maire indique que les communes peuvent décider, par une délibération, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal autant dans sa gouvernance que dans son fonctionnement quotidien.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, l'éclairage public est une compétence de Valence Romans Agglo.

Certains éclairages des lotissements privés, sont raccordés sur le réseau d'éclairage public, et à ce jour, indûment pris en charge juridiquement et financièrement par Valence Romans Agglo, alors qu'ils sont utilisés pour des besoins privés.

Le conseil municipal rappelle qu'une aide de l'agglo auprès des Associations Syndicales gérant les Lotissements (ASL) et particuliers devait être mise en place mais qu'à ce jour rien n'a été encore fait. Le conseil municipal demande donc à Valence Romans Agglo de sensibiliser les privés.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité.

Site Patrimonial Remarquable

Benoit VILLARD adjoint à l'urbanisme prend la parole. Il rappelle que la ZPPAUP devient prochainement SPR et qu'il faudra donc mettre en place cette commission au prochain conseil municipal.

Il rappelle que les Zones de Protection du Patrimoine Architecture, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sont devenues des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). Il s'agit d'un rapport de présentation, accompagné d'un zonage et d'un règlement qui viennent compléter les documents d'urbanisme.

Ces derniers devraient vraisemblablement se rapprocher des précédents. Il précise que ces nouveaux documents sont plus appropriés à nos outils de travail actuels et plus attractifs.

Décision modificative n°1

Bruno VITTE prend la parole et rappelle que le budget voté lors du dernier conseil est bien équilibré mais des erreurs de saisies sont à rectifier.

Ainsi suite à la transmission de notre budget 2021, la trésorerie nous demande de régulariser certains éléments.

Jeanine FOURNAT explique la délibération et rappelle la conformité et l'équilibre du budget

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision modificative.

Régies de recettes

La trésorerie nous informe que de nouvelles modalités de gestion des espèces dans les régies des collectivités locales vont être mises en place.

De ce fait, pour une meilleure gestion, le conseil municipal propose de supprimer les régies « photocopie », « location et matériel festif », « gîtes ruraux », « bibliothèque », « droit de place » et de créer une seule nouvelle régie : « régie de recettes diverses » regroupant l'ensemble des paiements reçus.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision.

Subvention Chapelle des Pénitents

Bruno VITTE prend la parole et annonce que le prochain festival des chapelles aura lieu le 22 juillet 2021.

Cette année, afin de respecter les distanciations et gestes barrières liées à la COVID, le festival aura lieu à l'Eglise St Maurice (superficie supérieure à l'église de St Martin).

En participant à l'évènement, les communes deviennent partenaires. Ainsi, afin d'organiser au mieux cette manifestation, le conseil municipal souhaite apporter une subvention de 500€.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité cette subvention.

Ligne de trésorerie

Jeanine FOURNAT prend la parole.

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie de 100 000 € pour une durée de 12 mois. Madame FOURNAT précise que le taux est avantageux (0.60%) et que les intérêts seront à payer seulement sur ce qu'il a été utilisé et non pas sur l'intégralité de la ligne demandée.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité.

Subvention Collège LAPASSAT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande de subvention faite par deux jeunes résidents sur la commune afin d'organiser leur projet Viarhona (projet vélo).

Il précise que ces jeunes sont scolarisés au collège Etienne Jean LAPASSAT à Romans-sur-Isère.

Aussi, l'assemblée décide d'attribuer une subvention à l'association sportive du collège LAPASSAT pour un montant de 100 €.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité.

Vente de terrains

Bruno VITTE indique qu'il reste deux parcelles à vendre sur la zone des Marnes (réserve foncière).

Afin de finaliser la vente, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour ce terrain pour un montant de 61 180 € TTC.

Maître DE GESTAS, Notaire à Romans-sur-Isère est chargé de rédiger l'acte de vente.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

Informations diverses

- **Antenne Orange**

Le conseil municipal en premier lieu confirme la nécessité de mise en place d'une antenne téléphonique mobile sur la commune ; la couverture se dégrade lentement mais sûrement.

Le projet actuel n'étant pas acceptable dans l'état (trop visible, trop imposant, disposé à proximité d'une voie et de l'accès d'une maison d'habitation), la municipalité demande donc un moratoire permettant de redéfinir le projet avec les différents partis concernés (ORANGE, le propriétaire privé de la parcelle d'implantation et les riverains concernés)

Il rappelle que ce projet n'est pas dans l'optique de l'installation 5G.

- **Convention locaux école**

Dans le cadre des mercredis loisir, l'association Familles Rurales propose une convention d'utilisation des locaux du groupe scolaire.

En accord avec la directrice de l'école, la municipalité souhaite apporter quelques annotations à cette dernière : la veille de chaque rentrée, les locaux doivent être libérés afin de permettre aux enseignants d'organiser la rentrée. Il est donc demandé à famille rurale d'envisager une activité extérieure le dernier jour.

Les classes maternelles sont mises à disposition de famille rurale dans le cadre de l'épidémie de COVID. Après la crise, il ne semble pas nécessaire d'avoir cette disposition. Dans le cas inverse, il sera demandé d'en discuter avec la mairie et l'école avant chaque vacances.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité pour les annotations

- **Bourrelier**

La rue du Bourrelier a maintenant été finalisée. Elle est dorénavant en sens unique et implique de nouveaux sens de circulation entre la mairie, la poste et la rue elle-même. A cet effet, des

panneaux ont été mis en place. Le sens unique débute après les commerces afin de faciliter l'accès de ces derniers.

La séance est levée à 22 heures 15.

Prochaine réunion le lundi 7 juin 2021 à 19h30